snipat
Administratifs Techniques Scientifiques

COMPTE RENDU
CTRPN &Visio conférence DGPN
6 & 7 mai 2020

Cette semaine, compte tenu du 8 mai, le SG n'a pas fait de conférence avec les syndicats.
En revanche, mercredi 6 mai s'est tenu un Comité Technique Central de la Police Nationale, en audio conférence.

LE CTRPN du 6 mai 2020 :

Ce Comité Technique a du être organisé sans attendre le déconfinement car il y avait un texte à passer en urgence pour le franchissement du grade de commandant, afin que les textes soient prêts pour que les nominations soient effectives comme prévu au 1er juillet.

Le SNIPAT constate une fois encore les priorités données aux actifs.

Pour se donner bonne conscience, l'Administration a ajouté à l'ordre du jour, le vote sur le PV du CTRPN du 25 novembre 2019, et le bilan social 2018 !!!

En ce qui concerne le PV, le SNIPAT a demandé à être retiré des votes car lors de ce CTRPN du 25 novembre 2019, nous avons lu une déclaration préalable pour dénoncer le manque de dialogue social et nous avons quitté la salle en refusant de participer à des travaux que nous craignions d'être inutiles. Le déroulé nous a montré que nous avions raison, puisqu'aucune revendication n'a été prise en considération et que l'Administration a imposé son « Diktat » !

Aussi, dans les votes nous souhaitions que ne figure pas la mention « UNSA-FASMI/SNIPAT » mais « UNSA-FASMI ».

Le SNAPATSI est alors monté au créneau pour dire que, eux sont associés à tous les votes de la CFE-CGC et que donc ils s'opposaient à ce que le SNIPAT ne figure pas sur les PV.

Quel était le but de cette intervention ? Peut-être se sentir moins seuls sur des votes auxquels ils n'auraient jamais dû participer s'ils avaient pensé aux collègues ?
L'Administration a déclaré qu'il sera fait mention dans le PV du CTRPN du 6 mai 2020 de ces échanges sur celui du 25 novembre 2019 dont il a été proposé le vote sans changement.
Le SNIPAT s'est abstenu sur le vote.

snipat
Administratifs Techniques Scientifiques

Sur le texte des Officiers :

Le DGPN a rappelé la nécessité de passer ce texte sans attendre de pouvoir organiser un CT en présentiel, car les capitaines qui doivent être nommés commandants au 1er juillet, risquaient de perdre du temps (circuit de validation des textes).

Un débat s'est suivi, avec des attaques en règle de la part du syndicat Unité SGP, qui souhaitait que les déroulements de carrière soient aussi faciles et rapides pour le CEA que pour les Officiers. Ils ont notamment comparé le pyramidage du corps de Commandement sur une répartition de grades 40-40-20 % alors que le corps d'Encadrement et d'Application serait plus sur du 75-25%

Je suis intervenu pour rappeler que chez les personnels administratifs, nous sommes à près de 80% de catégorie C, pour 6% de A et 14% de B.
Et encore, ce sont les derniers chiffres connus avant le rattachement des SGAMI au périmètre Administration Centrale.
Il est fort probable que les catégories C soient proportionnellement plus nombreuses aujourd'hui dans le périmètre Police.

Le SNIPAT a insisté auprès du DGPN sur le fait qu'en matière d'avancement, nous avions signé un protocole d'accord sur les corps et carrières, le 17 juin 2004, qui prévoyait un repyramidage en Police, à 11% de catégories A, 23% de catégories B et 66% de catégories C.

Ce protocole n'a jamais été respecté au motif que dès 2009, le DRH du Secrétariat Général Bernard SCHMELTZ, sous couvert de fusion des corps administratifs de Police avec ceux des Préfectures, de la Gendarmerie et des Juridictions Administratives, déclarait ne pas être lié par un protocole signé par le DGPN !!!

Dans le cadre de la fusion des corps, nous avions exigé un repyramidage « Police » pour être en équivalence avec les Préfectures notamment.

CELA NOUS AVAIT ETE REFUSE au motif qu'avec la fusion, il fallait raisonner « FILIERE ADMINISTRATIVE » et non plus « PERIMETRES » !

La réponse du SG était donc : « pas de mesures de repyramidage possibles dans un seul périmètre ! »
Or, j'ai rappelé au DGPN que le Plan Préfectures Nouvelle Génération, bien que « post » fusion des corps, avait fixé (en off) un objectif de repyramidage des préfectures pour arriver à 40% seulement de catégories C.
Cet objectif figurait noir sur blanc dans le rapport « confidentiel » de l'Inspection Générale de l'Administration sur la substitution, que nous avions réussi à nous procurer malgré le refus de notre administration de le diffuser !

J'ai ensuite ajouté, que si nous étions laissés « sur le bord du chemin » par ceux qui nous gèrent (SG, DRH), nous n'étions pas mieux considérés par ceux qui nous emploient (DGPN, PP) ou par ceux avec qui nous travaillons (actifs).

Nous sommes systématiquement oubliés dans les protocoles POLICE qui consacrent des milliards d'euros aux actifs. J'ai rappelé l'épisode des discussions sur les retraites dont nous avons été exclus, alors qu'il n'était plus question de statut mais de communauté de travail !

J'ai enfin précisé que pour les personnels techniques, la situation était encore plus désastreuse avec uniquement des catégories C et dont le pyramidage interne est en net retard sur les autres périmètres.

J'ai conclu en disant que **la gestion par le SG** d'un **emploi par le DGPN** était le problème majeur des corps de soutien de la Police.

Suite à mon intervention, le DGPN a acquiescé et assuré qu'il connaissait bien les PATS et qu'il y serait très attentif à son poste de Directeur Général, en ajoutant qu'une « armée n'est rien sans son intendance » !

L'ensemble des représentants du CTRPN était de surcroit d'accord avec le SNIPAT pour dénoncer les « errements du SG », ou autres « problèmes posés par la direction bicéphale des PATS » voire jusqu'à Unité SGP qui, reprenant mes propos parlait de « vampirisation de la Police Nationale par le SG ». La discussion initiée par le SNIPAT a même conduit à la demande de création d'une DRH Police Nationale !

Le fait que tout le monde s'accorde enfin sur les constats et revendications du SNIPAT pourrait constituer un espoir pour l'avenir des PATS au sein de la maison « Police ».

J'en ai profité pour rappeler mes collègues des autres corps de Police à ne pas se souvenir de nous que lorsque cela les intéresse, ou lorsqu'un drame comme « Magnanville » se produit.

A suivre.

Le vote sur le texte des officiers a été favorable à 7 voix sur 10, le bloc FO s'abstenant.

(Le SNIPAT, s'agissant d'un texte sur les Officiers, a voté par rapport au positionnement de l'Union des Officiers de la FASMI).

Le Bilan Social 2018 :

Le SNIPAT a rappelé combien le travail mené sur le bilan social était important, mais qu'il ne peut s'agir uniquement d'un constat. Les chiffres et données statistiques issus de ce document doivent servir à faire évoluer la gestion vers de améliorations.

J'ai dit qu'il était dommage de passer un texte aussi dense que le bilan social à un CTRPN en audio conférence, et pas en présentiel lors d'un CT spécifique dédié à ce point.

Je suis revenu sur le taux d'absentéisme plus prononcé chez les PATS que chez les actifs, en rappelant que c'était le cas dans les statistiques depuis plusieurs années et que malgré les questions du SNIPAT en la matière, jamais l'Administration n'a cherché à en expliquer les causes.

Plusieurs pistes pourraient pourtant être exploitées, comme le recul de l'âge de départ à la retraite, (vérifiable en se penchant sur une pyramide des âges de l'absentéisme), ou le mal-être des PATS dont les causes pourraient être recherchées.

J'ai aussi redemandé concernant les mobilités, que figure l'ensemble des mouvements des CAP régionales, afin notamment de tirer des enseignements sur les mutations inter-périmètres, peu profitables à la Police.

J'ai à ce moment ouvert une parenthèse sur la réunion qu'avait tenue la veille la DRH avec les OS sur les mobilités.
Le SNIPAT y était représenté par Marie Françoise SAUMON et Laurence GUIDINI.

Il apparait que la Police était « de trop » dans cette réunion, la DRH parlant même de « ses agents ».

La situation des administratifs, est apparue inquiétante pour le périmètre Police.

Quant aux techniques, personne ne semble en mesure de dire aujourd'hui comment leur mobilité va s'articuler.

J'ai donc déclaré au DGPN qu'en ce qui concernait le SNIPAT, **NOUS NE VOULONS PAS QUE TOUT SOIT REGI PAR LE SG et par la DRH**.

Il est plus que nécessaire que le DGPN soit maitre d'œuvre pour son périmètre.

Mon intervention suivante concernait les avancements. En reprenant mon argumentation du point précédent sur le pyramidage, j'ai apporté des précisions sur le retard depuis 10 ans en matière de promotion de corps (C en B et B en A), entre la Police et les autres périmètres (notamment Préfectures et Administration Centrale).

Je suis aussi revenu sur la formation Police.

En effet, dans le bilan social 2018 figurait une mention sur une formation qui devait être dispensée à tous les administratifs du périmètre Police, au moins deux fois par an, avec une partie en présentiel et une autre en immersion obligatoire de 3 à 5 jours au sein d'un service de Police.

Or nous sommes en 2020, et à ce jour, cela n'est toujours pas mis en œuvre.

Le SNIPAT a rappelé qu'avant 2010, les administratifs de Police bénéficiaient d'une formation initiale de plusieurs semaines pour les adjoints, 15 semaines pour les SA et 4 mois pour les attachés (y compris pour ceux issus des IRA).

Ils bénéficiaient également d'un Institut National de Formation des Personnels Administratifs Techniques et Scientifiques, qui a été supprimé par le SG au moment de la fusion.

Enfin, un point crucial que le SNIPAT rappelle chaque année depuis au moins 5 ans, **en matière d'égalité professionnelle Homme-Femme.**
Chaque année, on nous sert des graphiques, par sexe, en fonction des grades et des âges, en se penchant sur les rémunérations.
Le SNIPAT rappelle que les grilles indiciaires sont les mêmes pour les hommes et les femmes, et qu'en l'occurrence il ne saurait y avoir de différence de salaire à grade égal. En revanche, le SNIPAT RECLAME DEPUIS DES ANNEES :

- des statistiques précises sur le niveau du montant des pensions par sexe et par grade au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Pour nous il y a là un décalage énorme, qui est lié aux interruptions d'emploi, et aux temps partiels, liés aux enfants et qui touchent majoritairement les femmes.

Nous avons particulièrement insisté sur ce sujet au moment des discussions sur la réforme des retraites, et si nous avions été en possession de ces données chiffrées (pourtant promises par Messieurs LALANDE et ROBIN, tous deux anciens SG du Ministère), nous aurions pu étayer notre demande de prise en considération totale de toutes les interruptions et temps partiels liés aux enfants pour le calcul de la pension.

Le DGPN et le DRCPN se sont dit intéressés par tous ces sujets, et le DRCPN, en charge du bilan social, s'est engagé à améliorer la copie sur la mobilité, les avancements et la formation, et à prendre en compte les interventions du SNIPAT sur l'égalité Homme-Femme, dans le cadre d'un chantier ouvert prochainement en lien avec la DGAFP (Fonction Publique).

LES QUESTIONS DIVERSES :

Bien entendu, le moment des questions diverses en fin de CT a été l'occasion de revenir sur la crise du COVID 19 et sur les angoisses liées à la reprise au 11 mai sans en connaître les contours. Bien que le DGPN ait invité à réserver les interventions pour la visio-conférence du lendemain, certains points ont été abordés.

Il a déclaré : « la reprise, c'est le 11 mai, mais avec intelligence, en tenant compte des situations personnelles, et en appliquant une progressivité, qui doit s'adapter sans pour autant que cette progressivité ne s'étale trop dans le temps ».

Puis en résumé, il a précisé avoir conscience que la gestion des transports en commun serait difficile et qu'elle ne dépendait pas du ministère de l'Intérieur, il a évoqué les difficultés de gestion des congés d'été, tout en rappelant la nécessité de respirer.

Deux autres sujets ne sont toujours pas traités par le gouvernement (pas de réponse de la Fonction Publique), à savoir les congés bonifiés en 2020 et la reconnaissance du Covid 19 comme maladie professionnelle (demande faite par le ministre).

Il a rappelé qu'en l'état actuel, les ponctions de jours de RTT et le positionnement des congés pour la période de confinement étaient toujours d'actualité pour TOUTE la fonction publique, et que si le ministre s'était engagé à ce que la position dite de « réserve opérationnelle » ne soit pas concernée par les ponctions de l'ordonnance « Dussopt », il n'a pas encore obtenu l'arbitrage supérieur.

Sur les frais de repas, le DGPN évoque ses doutes sur les limitations du nombre de personnes concernées par le dispositif quelque peu restrictif.

Sur les primes, il annonce que des échanges devront avoir lieu avec les OS, notamment au niveau local, pour balayer un spectre large.

Bien conscient que ce dispositif décidé en haut lieu, sans concertation en amont, fera des mécontents, le DGPN voudrait tendre à mettre en place « **des critères d'attribution LES MOINS CONTESTABLES possibles »** !

Sur les tests, et contrairement aux demandes de bon nombre d'OS, le DGPN annonce que tout le monde ne pourra pas être dépisté.

Intervention du SNIPAT sur le CHSCT de l'ENSP

Profitant de la présence en audio conférence de Mr PRESSON, directeur de l'ENSP, je suis intervenu sur le déroulé du CHSCT du 4 mai 2020, qui augure hélas de bien mauvaises pratiques au moment du déconfinement.

Pour mémoire, la représentante du SNIPAT sur CANNE-ECLUSES (ainsi que celle d'UNITE Police), s'est présentée à 14h30.
Les deux déléguées syndicales, en présentiel, étaient munies de masques.

La visio a commencé avec Mr PRESSON (ST SYR AU MONT D'OR).
Le Directeur leur a demandé pourquoi elles portaient un masque, et si elles étaient malades ?
Elles ont répondu qu'elles n'en savaient rien (en l'absence de tests) et qu'elles appliquaient le principe de précaution.
Le Directeur de l'ENSP leur a répondu qu'il n'y avait pas de port de masques possible dans les locaux administratifs, eu égard au respect des mesures de distanciation physique.

Elles n'ont pas pu assister au CHSCT.

J'ai signalé cette situation au DGPN en présence du Directeur de l'ENSP.

Le DGPN a alors insisté sur « la liberté du port du masque, à fortiori lorsqu'il s'agit d'un équipement personnel » et a ajouté que « ***même si un agent est TOUT SEUL dans un bureau, sans contact physique, et sans passage, mais qu'il est angoissé et a besoin de se sentir rassuré avec un masque, alors il faut le laisser faire comme bon lui semble*** ».

Le Directeur de l'ENSP n'a rien souhaité ajouter à cela.

Espérons, que lui, comme l'ensemble des chefs de service appliqueront TOUS les prérogatives du DGPN.

A la fin du CTRPN, le DRCPN a annoncé que TOUT serait mis en œuvre pour que les primes qui devaient être payées en fin de semestre (monétisation des CET, primes OPJ, et fidélisation) soient effectives sur les feuilles de paie de juin. Il déclare que cela devrait être honoré dans la plupart des SGAMI.

Fin du CTRPN

<u>La VISIO conférence du DGPN du 7 mai 2020 :</u>

Le Directeur Général a débuté la conférence sans avoir les réponses à toutes les questions sur la reprise du travail au 11 mai, dans la mesure ou il devait encore préciser certaines choses dans son instruction (complémentaire à celle du ministre et plus précise sur certains points) et que le 1er ministre annonçait en parallèle son plan de déconfinement.

Toutefois, le DGPN a insisté sur le fait que le 11 mai ne serait pas un retour à l'avant confinement.

D'abord, il faudra chaque fois que cela sera possible, favoriser le travail à distance, le télétravail, les visio et audio conférences. Il faudra proscrire les déplacements, et réfléchir pour la suite à une nouvelle façon de travailler.

Il faut de nouveaux modes de fonctionnement de la Police Nationale, et pour cela il faudra (et il s'est inclus dans le propos), lutter « ***contre le poids des habitudes, qui fait qu'on ne se remet jamais en question*** ».

Il a cité comme exemple, le fait que lui-même, en tant qu'ancien de la PJ, ne pensait pas possible de travailler en télétravail sur le LRPPN alors que si.

Puis évoquant la diffusion de l'Instruction Ministérielle dans les services, le DGPN était surpris que celle-ci n'ait pas été adressée aux OS dans le même temps.

S'en est suivi une altercation assez virulente entre le SG d'Alliance et celui d'Unité Police qui a même failli quitter la conférence.

C'est en rapport avec la tension qui existe en ce moment et qui remonte à toutes les OS.

Le DGPN a voulu apaiser les esprits en annonçant vouloir écouter comme toutes les semaines nos remontées et affiner ses consignes de reprise.

Les principes édictés par le DGPN :

Le gouvernement d'Edouard Philippe est chargé de mettre en œuvre le plan de reprise de l'activité au 11mai, date choisie par le Président de la République.

Cette reprise va s'accompagner de deux éléments de nature à impacter l'activité du ministère :

- La reprise massive de la délinquance

- La montée en puissance des tensions sociales

Le gouvernement a peur que la crise ne débouche sur une violence redoublée et exige que la Police Nationale et la Gendarmerie affichent une opérationnalité à 100% sur le terrain.
Notamment en matière d'activité judiciaire, d'investigation et de maintien de l'ordre.

« ***On n'a pas le choix, tout va reprendre et la délinquance et la criminalité vont suivre***. »

Toutefois, le DGPN insiste sur le fait que la mobilisation devra être progressive et qu'il demande aux Directeurs et aux chefs de **service de tenir compte en priorité des exigences de sécurité sanitaire**.

Le DGPN souhaite un dialogue social formel et informel pour mettre en adéquation les exigences de sécurité de nos concitoyens avec celles de la santé et de la protection des agents de la Police Nationale.

Compte tenu du délai très court entre cette conférence et la reprise (avec de surcroit un jour férié), le DGPN a réaffirmé le principe de progressivité avec, en premier lieu, une information très rapide des agents dès la reprise, des conditions dans lesquelles l'activité de la Police devra monter en puissance.

L'affichage restera une reprise à 100% le 11 mai, mais il faudra s'adapter en tenant compte des personnes vulnérables, des gardes d'enfant qui ne seront pas toujours possibles selon les secteurs, et des difficultés dans les trajets domicile-travail.

Des aménagements horaires seront sans doute nécessaires (à titre d'exemple, la DRCPN donne la possibilité de mélanger présentiel et télétravail pour diminuer la présence d'effectifs trop nombreux).

Nous ne savons pas non plus comment les transports fonctionneront.

Le DGPN a demandé aux Directions Actives d'élaborer chacune le Plan de Reprise d'Activité.

Toutes les OS (SNIPAT compris) ont évoqué le cafouillage du gouvernement qui 3 jours avant le déconfinement semble ne pas être prêt. Pas de plan de transport, une attestation de l'employeur pour les transports en heures de pointe, sans consignes particulières pour lundi matin (depuis nous avons appris qu'une tolérance serait de mise jusque mercredi 13 mai).

Tout le monde a dénoncé l'amateurisme du gouvernement qui a privilégié la reprise économique par rapport à l'humain.

Nous avons également tous fustigé la mention faite par le ministre d'accueillir tout le public dans les commissariats même sans masque. (Cela concerne beaucoup les PATS).

La position de notre ministre sur les masques reste depuis le début très gênante pour ne pas dire irresponsable.

Des lors que l'on sait que les masques en tissu par exemple, même aux normes AFNOR, protègent les autres mais ne nous protègent pas si en face la personne n'a pas de masque, alors cette disposition de l'instruction ministérielle est aberrante.

Le DGPN répond qu'en l'état actuel, les masques ne seront obligatoires que dans les transports, et pour les rassemblements de foule, mais que même dans les magasins, c'est à la liberté d'appréciation du responsable.

En gros, l'Etat se défausse de ses responsabilités au nom d'un principe d'appréciation des situations.

Le 11 mai les personnels risquent de se diriger massivement vers des services qui vont se retrouver engorgés et on ne saura même peut être pas quoi faire. Le DRCPN a souhaité donner du temps pour une reprise en douceur, avec d'abord l'encadrement intermédiaire puis les agents en prenant soin de les habituer à leur nouvel environnement de travail, aux nouvelles règles, à les doter des équipements individuels de protection.

Les aménagements se feront au jour le jour.

snipat
Administratifs Techniques Scientifiques

Avant de retranscrire mon intervention lors de cette conférence, je résume les dernières précisions du DGPN :

Le télétravail doit être renforcé chaque fois que cela sera possible (si le matériel et la situation locale le permet mais qu'il y a une opposition du chef de service, alors il ne faudra pas hésiter à intervenir, et en cas de poursuite du blocage au niveau local, faire remonter au DGPN)
(**Le Directeur Général annonce d'ailleurs la mise en place dès que possible d'un groupe de travail avec les OS sur le télétravail**.)

Le port du masque n'est pas toujours obligatoire (sauf distanciation physique impossible) mais il **NE PEUT PAS ETRE INTERDIT** !

Les plexiglas de séparation dans les véhicules ne peuvent pas être posés car il y a un problème de certification et de sécurité.

L'ASA garde d'enfants (ou maladie contagieuse si le nombre de jours est dépassé) est toujours d'actualité jusqu'au 2 juin 2020, y compris pour celles et ceux qui ne VEULENT pas mettre leurs enfants à l'école même si celle-ci a réouvert.

Et à compter du 2 juin 2020, si les structures de garde ne sont pas ouvertes, alors l'ASA sera toujours valable. En revanche à compter de cette date, celles et ceux qui ne souhaiteraient pas mettre leurs enfants de moins de 16 ans dans des structures ouvertes, pourront continuer à les garder en posant des congés.

Les masques sont dans tous les services et le DRCPN a demandé aux SGAMI de reconstituer les stocks de manière régulière.

Le DGPN a clôturé son propos en affirmant que si pour certains Ministères, le 11 mai sera une « rentrée des classes », pour le ministère de l'Intérieur c'est une « montée en puissance ».

Il déclare qu'après les soignants, les deuxièmes personnels les plus au front auront été les personnels de la Police.

En affichage, la Police Nationale reprend à 100% et dans la réalité ce sont 100% des effectifs **en mesure de reprendre le travail** qui reprendront.

Je pense que si chaque chef de service était dans le même état d'esprit que le DGPN alors, la reprise serait humaine, prudente et respectueuse de la santé de chacun. Depuis le début de cette crise, il a démontré qu'il était à l'écoute et a réglé nombre de situations tout en subissant les errements du gouvernement. (Sur le virus qui au départ n'était pas plus grave qu'une grippe, qui ne devait pas arriver en France, sur les masques qui ne servaient à rien, puis qui ont cruellement manqué…)

Le DGPN a assuré rester disponible pour les semaines à venir, et a d'ores et déjà programmé une visio conférence pour le 14 mai 2020, afin de faire le point sur la reprise.

snipat
Administratifs Techniques Scientifiques

L'intervention du SNIPAT

Monsieur le Directeur Général,

Je vais me permettre de pousser un « coup de gueule » non pas contre vous qui avez été disponible et à l'écoute depuis le début et qui manifestez un intérêt pour les PATS…
… mais un coup de gueule contre cette reprise improvisée par un gouvernement d'amateurs, à une date fixée par une seule personne, sans concertation, et alors que les experts virologues répètent que le virus est loin d'avoir disparu.

Les structures de la Police Nationale ne sont pas adaptées, nous le disons depuis des années, les locaux sont vétustes, ne répondent pas aux normes de sécurité et il n'y a pas assez de place pour dire : tout le monde reprend à 100% lundi 11 mai.

Les 4 mètres carrés par agent doivent être respectés, ce qui sera impossible dans nombre d'endroits.

Les plexiglas s'ils n'ont pas été commandés en temps et en heure, seront difficilement trouvables à court terme, avec des délais de 3 à 6 mois (au lieu de 8 à 15 jours avant) et des prix de vente multipliés par 5.

Je vous relaie donc la colère et l'angoisse des collègues quant à cette reprise.

Le haut Conseil de la Santé publique a fait des préconisations pour protéger les citoyens.

La constitution, la loi et le règlement contiennent des dispositions qui préservent les agents et font incomber des responsabilités à la hiérarchie.

Le supérieur hiérarchique doit veiller à la préservation de l'intégrité physique, et à la santé physique et mentale de ses subordonnés.

Alors, le parlement pourra voter ce qu'il veut, la hiérarchie des normes est ainsi faite que des droits constitutionnels ne sauraient être bafoués par la loi.

La hiérarchie ne pourra en conséquence pas s'exonérer de ses responsabilités.

Ni la hiérarchie locale si elle prend des initiatives irresponsables, ni l'Exécutif qui essaie de rejeter la responsabilité de ce qui risque de se passer dans les semaines à venir sur les employeurs publics ou privés.
L'Etat n'assume plus son rôle.

Le 7 mai au soir, nous ne connaissons rien des conditions de reprise de nos collègues, et nous apprenons la diffusion d'une instruction du ministre dans les services alors que les Organisations Syndicales n'en ont pas été rendues destinataires, ce que je trouve anormal.

snipat
Administratifs Techniques Scientifiques

Le SNIPAT demande une doctrine claire et cette doctrine ça ne peut pas être comme le disent certains chefs de service :

« Vous êtes lundi au boulot, c'est une décision du politique qui s'impose à nous ! »

Il faudra appliquer toutes les règles de distanciation physiques (4m2 par agent), fournir les plans d'occupation des locaux, fournir les masques, lunettes, visières, gants, gel hydroalcoolique, plexiglas de séparation et développer les moyens technologiques pour multiplier les accès au télétravail, qui doit être une priorité tant que le virus n'a pas disparu.

Concernant les masques, dans la mesure où seuls les masques FFP2 protègent dans les deux sens, il faudra lister très précisément les emplois qui nécessitent de tels masques (agents aux accueils, ou PTS par exemple…)

Il faudra également que le nettoyage des locaux soit effectué au moins deux fois par jour, avec aération deux fois 20 minutes.

Les locaux non aérables ne devront plus être utilisés.

Monsieur le Directeur Général, entre la santé et la vie des agents et la reprise de l'activité, le SNIPAT n'hésitera pas et il aidera les collègues.

Ce qui reviendra de toute façon à aider l'Administration, car si par des décisions irresponsables demain, nous avions une contamination massive des effectifs de Police, cela serait une catastrophe pour les collègues contaminés mais aussi pour l'institution toute entière.

Le 11 mai, est une date qui a été choisie par une seule personne, sans concertation, et une fois cette décision prise c'est : « débrouillez vous pour que ça colle » !

C'est inadmissible, et cela met tout le monde en difficultés, nos collègues, nous, vous….

Les chefs de service qui prendront des décisions mettant en danger nos collègues, engageront leur responsabilité personnelle et pénale, et certains l'ont bien compris et préservent leurs agents.

Et s'ils appliquent des directives gouvernementales irresponsables, alors il faudrait que ce soit la responsabilité du gouvernement qui soit engagée.

Nous craignons en effet, que l'Exécutif ne se défausse sur les « lampistes » pour tenter de passer au travers des mailles du filet de sa responsabilité.

Le 11 mai, c'est la fin de l'arrêté de confinement, mais pas la fin du virus, et donc pas la fin des obligations de protection des agents.

snipat
Administratifs Techniques Scientifiques

L'ASA doit rester d'actualité, non pas « pour les fainéants » (comme pourraient le dire certains chefs de service) mais bien pour protéger et sauver des vies et éviter des clusters familiaux.

Concernant les congés, nous rappelons l'opposition du SNIPAT à toutes les ponctions générées par l'ordonnance DUSSOPT, et nous insistons sur la nécessité de préserver les congés d'été, des vrais congés ou chacun pourra bouger, vaquer à ses occupations, et prendre une « respiration nécessaire » pour reprendre vos mots.

Ces congés auront un double intérêt, pour les agents qui en ont besoin, et pour la maison « police » en remotivant les effectifs pour une rentrée qui risque d'être dense en efforts à fournir.
C'est comme cela que l'on rend les personnels plus efficaces, en leur apportant respect et considération.

Les horaires s'ils doivent être aménagés pour la présence au service, ne pourront pas être modifiés sans un dialogue social en CT/CHSCT.

Concernant l'INPS, et l'investissement et le dialogue qui avaient conduit à une gestion du confinement respectueuse des agents, je mets en garde sur le plan de reprise au 11 mai qui risque de mettre à mal tout ce qui avait été fait jusqu'ici.

Nous sommes également très inquiets sur la main mise du SG du ministère sur les personnels, avec des idées développées ces dernières semaines sur les fonctionnaires qui seraient corvéables à merci.

Enfin, vous avez comparé notre ministère avec les autres en soulignant que notre activité avait été intense, aussi, je vous demande de ne pas laisser stigmatiser un ou deux agents soupçonnés d'avoir « profité » de la situation, car d'une part les règles drastiques du confinement empêchent de concevoir qu'on puisse profiter d'une telle situation, et d'autre part , la grande majorité des agents ont travaillé, parfois de leur propre initiative, parfois en télétravail sur des postes personnels, parfois en emmenant du travail à la maison, et de nombreux collègues ont demandé à se rendre utiles…
… il faudra tenir compte de tout ça au moment du retour sur expérience.

Des personnels en ASA obligatoire qui auraient pu travailler n'ont pas eu le choix, comme par exemple les personnels techniques des écoles de Police à qui on menace de retirer des jours alors qu'ils n'ont pas eu le choix que de rester chez eux, les écoles fermant. (Je profite de la présence à la Visio conférence de Mr LUTZ le Directeur de la Formation pour en parler)

Et je terminerais en reprenant ce que vous avez dit, « après les soignants, c'est la Police qui a été le plus sur le pont », et « il est important pour l'image de la Police Nationale d'afficher une reprise complète le 11 mai » …

… ces déclarations vont se heurter de plein fouet à la question que se posent à juste titre beaucoup de collègues :

-Est-ce que la Police, c'est nous ?

En effet, depuis des années, la Police n'a pas la considération attendue pour ses personnels administratifs, techniques et scientifiques, systématiquement écartés de tous les protocoles et plans favorables à l'institution.
L'Administration risque en conséquence de payer les erreurs du passé.

Il faudra mettre tout cela sur la table lorsque le bilan sera fait de cette crise.

Merci de m'avoir écouté.

Le Directeur Général m'a remercié de m'exprimer avec franchise en disant qu'on était là pour ça, et a renouvelé son souci de rester attentif à la situation des PATS.
Maintenant et après.

Il a pris note de la position du SNIPAT.

Il faudra bien faire remonter tous les soucis liés à la reprise.

Concernant le Directeur de la Formation il a souhaité intervenir sur mes propos concernant les personnels techniques des écoles, pour déclarer qu'a sa connaissance aucun n'avait demandé à travailler même sur une autre affectation.

J'ai essayé une fois encore d'être le plus exhaustif possible.

Plus que jamais prenez soin de vous et de vos proches.

Georges KNECHT